

Politique familiale

1. Politique de tarification familiale

La politique de tarification familiale s'applique seulement pour les activités offertes par le Service des loisirs et par bloc d'activités, soit :

- **Bloc 1** Programmation d'hiver
- **Bloc 2** Semaine de relâche
- **Bloc 3** Baseball et soccer
- **Bloc 4** Programmation d'été
- **Bloc 5** Cours de tennis
- **Bloc 6** Hockey et patinage artistique
- **Bloc 7** Programmation d'automne

Dans le cadre de cette politique, les réductions ci-après mentionnées sont accordées :

- pour le 2^e enfant (**10 \$**)
- pour le 3^e enfant et les suivants (**gratuit**)

2. Politique de dons et subventions

La Municipalité accorde un montant pour les activités qui ne sont pas offertes par l'entremise de ses programmes, à savoir :

- Centre culturel
- Clavier Allard
- La clé de sol
- Les Mélèzes (cours de musique)
- L.M. Musique
- Boutique musicale 2002 inc.
- École de musique de Lanaudière
- Orchestre Symphonique des Jeunes de Joliette
- École de danse Line Desmarais
- École de danse Danielle et Josée
- École Trio-Danse
- École de danse Michèle et Guy
- École de ballet Francyn Coutu
- Art Scène Danse
- Les Petits pas Jacadiens
- L'ensemble folklorique La foulée
- Natation (tous les cours)
- École de ski (toutes les écoles)
- Ateliers de dessin Véronique Lévesque
- Cadrimage (cours)
- Club de gymnastique Le Clap
- Club Défi Multi-Sports
- Les Libellules
- Club de Curling
- Association de Tennis junior de Repentigny
- Club de badminton du Grand Joliette
- Jet Triathlon
- Cours de karaté (toutes les écoles)
- Football - Les Pirates de Joliette
- Touch-Football (Académie Antoine-Manseau)
- Dekhockey Joliette
- Club de BMX de Crabtree
- Club compétition vélo de montagne Évolution
- Abonnement aux pièces de théâtre du Centre culturel de Joliette
- Abonnement aux Grands Explorateurs
- Pièces de théâtre pour enfants présentées au Centre culturel de Joliette

Les montants accordés sont :

1. pour des frais de cours de 50 \$ à 149,99 \$, le remboursement est de 10 \$ + 10 % du montant déboursé;
2. pour des frais de cours de 150 \$ à 299,99 \$, le remboursement est de 15 \$ + 10 % du montant déboursé;
3. pour des frais de cours de 300 \$ et plus, le remboursement est de 20 \$ + 10 % du montant déboursé;
4. 50 % du tarif établi est accordé pour les abonnements aux pièces de théâtre ainsi que les abonnements aux Grands Explorateurs.